Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260709-DEC2026_73-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026-73

Objet : AMI – Gestion d'un mode d'accueil petite enfance dans les locaux de l'espace petite enfance situé au sein de la maison intercommunale d'Ercé-près-Liffré

Le Bureau Communautaire de Liffré-Cormier Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral du 03 octobre 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2026/102 du Conseil Communautaire du 28 avril 2026 portant lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'occupation d'un local au sein de la maison intercommunale d'Ercé-près-Liffré ;

VU le Bureau Communautaire du 09 juillet 2026 portant choix du lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ;

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération n°2026/102 en date du 28 avril 2026, Liffré-Cormier Communauté a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à attribuer une convention d'occupation temporaire pour l'espace petite enfance situé au sein de la maison intercommunale d'Ercé-près-Liffré.

Dans le cadre de cette procédure, deux candidatures ont été réceptionnées :

- Le projet de micro-crèche « Le Nid de vos Petits » ;
- Le projet de MAM « Les Petits Bambinis ».

L'analyse et l'évaluation des dossiers, réalisées au regard des critères de l'AMI, ont conduit au classement et aux notations suivantes :

- Micro-crèche « Le Nid de vos Petits » : 89/100
- MAM « Les Petits Bambinis » : 88/100

Le projet porté par la micro-crèche « Le Nid de vos Petits » étant arrivé en tête du classement, le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 09 juillet 2026, a validé l'attribution des locaux à ce candidat.

Il convient par conséquent d'acter cette attribution et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

DECIDE

Article 1er : D'attribuer l'occupation au sein de la maison intercommunale d'Ercé-près-Liffré au projet de micro-crèche « Le Nid de vos Petits », arrivé en tête du classement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Article 2 : De rejeter la candidature de la MAM « Les Petits Bambinis » pour l'occupation desdits locaux.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant délégué) à signer la convention d'occupation avec le porteur du projet de la micro-crèche « Le Nid de vos Petits », ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260709-DEC2026_73-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

Fait à La Bouëxière, le 09 juillet 2026.

Le Président,
M. Guillaume BEGUE